



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**



Papeete, le 7 juillet 2018.

### **Situation d'une candidate de Polynésie française dans la procédure Parcoursup**

La phase complémentaire de Parcoursup, en cours depuis la fin des épreuves du baccalauréat, permet à nos futurs étudiants de se voir proposer des formations dans le cadre de leurs vœux au fur et à mesure des places qui se libèrent.

Celles et ceux qui n'ont aucune proposition à ce jour peuvent saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui assure le réexamen de leur candidature en vue d'une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

S'agissant de la major du baccalauréat 2018 en Polynésie française, il est faux d'affirmer que tous les établissements d'enseignement supérieur métropolitains ou parisiens ont refusé sa candidature.

En effet, sur la base de son dossier scolaire de très grande qualité, et depuis le 27 mai 2018, pas moins de 5 propositions d'intégration dans des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) métropolitaines, conformes à ses vœux (dont 4 dans des lycées parisiens), lui ont été proposées. Elle a décliné toutes ces propositions.

A ce jour, son dossier est sur liste d'attente dans deux lycées métropolitains, et elle est inscrite en CPGE à l'Université de Polynésie française.